

# Les Amis du Vieux Saint-Germain

# Une page d'archive...

page n° 90 du 24 janvier 2024



## Les actes royaux à Saint-Germain-en-Laye de François Ier à Louis XIV : une apogée sous Louis XIII

Avec le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France (BNF), les actes royaux des rois capétiens, dits de la « troisième race » (après les Mérovingiens et les Carolingiens), peuvent être précisément localisés. Rappelons que les actes royaux sont les actes de gouvernement, ordonnances, édits ou déclarations, signés par le roi. La présence du roi pour ses « menus plaisirs », la chasse dans la forêt royale en particulier, ne peut être repérée à travers eux.

Au total, 51 727 actes royaux sont recensés pour toute l'histoire de France. De nombreux doublons existent et Paris est souvent citée ; d'autres documents s'insèrent à l'ensemble. Cela représente des limites importantes à la précision de cette étude. Pour le Moyen Âge, Cécile Léon<sup>1</sup> fait le point tout à la fois sur les séjours royaux et sur les actes royaux saint-germanois. Pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, on ne peut donc que se reporter au catalogue général de la BNF.

Saint-Germain-en-Laye est citée 3 131 fois, soit 6% de l'ensemble. Paris et le Louvre reviennent le plus souvent mais il arrive que les statistiques repérées confondent le lieu de l'acte royal et le lieu cité. Il est à noter que le nombre d'actes augmente avec la monarchie administrative ou absolue de droit divin : 3 101 sous Henri III, 15 888 sous Louis XIV. Après Paris, Versailles domine l'ensemble avec 40% du total.

Parmi les autres sites royaux, seul Fontainebleau dépasse Saint-Germain-en-Laye, de peu : les 3 400 actes représentent 6,57%. Compiègne vient ensuite avec 1 053 et 2%, puis Blois, 543, 1% et les autres lieux (Vincennes, Chantilly, Meudon, Saint-Cloud), entre 1% et 0,5%.

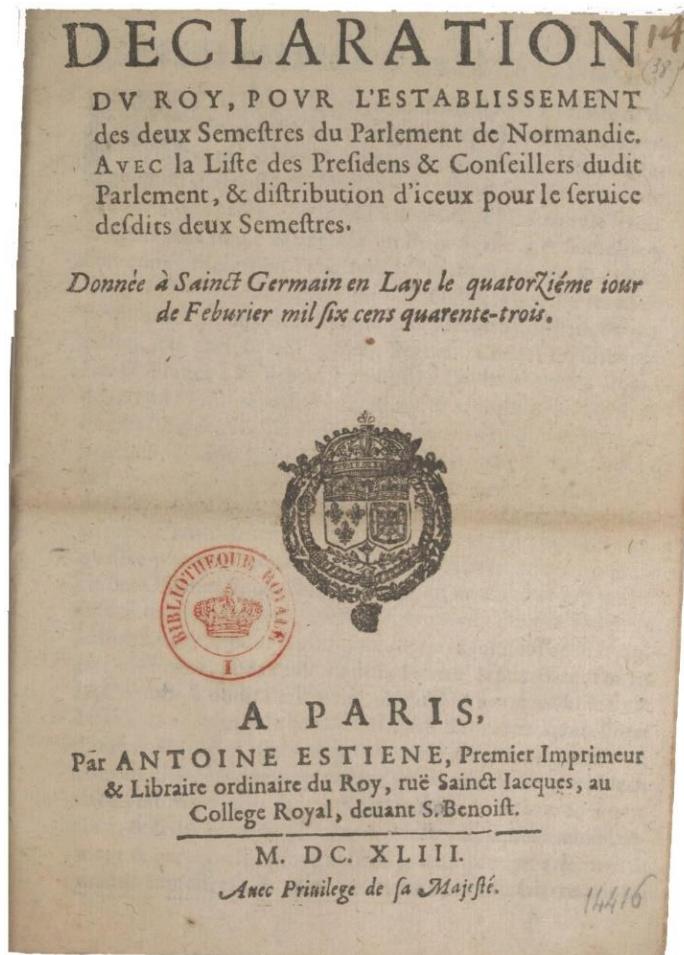
Le nombre d'actes royaux pris à Saint-Germain-en-Laye au cours des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles nous est connu et on peut ainsi déterminer leur proportion par rapport à l'ensemble des actes pris par chaque souverain, même si bien sûr la durée de ces différents règnes induit une certaine pondération :

		total actes :	dont pris à SGL :	%
François Ier	1515-1547	463	42	9,1%
Henri II	1547-1559	915	120	13,1%
Charles IX	1560-1574	1 424	112	7,9%
Henri III	1574-1589	3 101	172	5,5%
Henri IV	1589-1610	1 166	114	9,8%
Louis XIII	1610-1643	4 143	1 066	25,7%
Louis XIV	1643-1715	15 888	1 648	10,4%

Nous constatons ainsi que Louis XIII est le roi plus présent à Saint-Germain-en-Laye par ses actes royaux puisque 25% y sont pris. Viennent ensuite dans l'ordre décroissant Henri II, Louis XIV et Henri IV. Au total, les châteaux Vieux et Neuf de Saint-Germain-en-Laye rassemblent 12,75% de l'histoire politique de François Ier à Louis XIV avec un huitième des actes royaux.

<sup>1</sup> Cécile Léon, *Le château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen-Âge*, Saint-Germain-en-Laye, Les Presses Franciliennes / Les Amis du Vieux Saint-Germain, 2008, p. 206-234.

Dans cet ensemble d'actes royaux, ceux de Louis XIII méritent une analyse plus poussée, à la fois chronologique, quantitative et qualitative. Nous avons pu en repérer précisément 642 pris à Saint-Germain, surtout dans la dernière décennie du règne, de 1633 à 1643. Les autres lieux sont Paris (43%), Fontainebleau (7%), Chantilly (3%), puis d'autres résidences de la région parisienne (châteaux de Madrid, Vincennes, Noisy, Compiègne, Montceau) 3% ; les autres villes du royaume au gré des campagnes militaires, 19% avec notamment Abbeville dans le Nord, La Rochelle ou Montauban, Narbonne dans l'Ouest et le Midi, enfin l'Est lorrain. Sauf les mois de guerre l'été, Saint-Germain voit donc se déployer l'activité gouvernementale de Louis XIII, au cours de la décennie 1633-1643.



L'acte royal le plus important reste les lettres patentes de février 1641, en forme d'édit, défendant aux Parlements de s'occuper des Affaires de l'État : la volonté royale y est manifeste. Beaucoup d'actes royaux sont liés à la situation militaire, avec le souci de la discipline, face aux désertions ou aux résistances passives.

Nous ne trouvons pas beaucoup d'actes royaux à propos de la religion, mis à part le voeu de protection du royaume par la Vierge Marie, mais peu d'actes contre la Religion prétendue réformée, du moins dans les années 1630-1643. Notons le nombre d'actes royaux pour le canal de Briare entre la Loire et la Seine ou la construction en pierre du Pont aux Changeurs à Paris. Enfin, on trouve dans les actes royaux les dernières importantes volontés du roi sur son lit d'agonie au Château Neuf en avril-14 mai 1643.

François Boulet

#### Pour en savoir plus :

Bibliothèque nationale de France (BNF), catalogue général : accessible sur internet :  
<https://gallica.bnf.fr/html/und/droit-economie/actes-royaux?mode=desktop>

François Boulet, *Leçon d'histoire de France. Saint-Germain-en-Laye des antiquités nationales à une ville internationale*, Saint-Germain-en-Laye, Les Presses Franciliennes, 2006, conclusion, p. 493-494.

Cécile Léon, *Le château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge*, Saint-Germain-en-Laye, Les Presses Franciliennes/Les Amis du Vieux Saint-Germain, 2008.